

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

L'an 2025, le 07/10/2025, à Neuilly-Plaisance, les personnes soussignées se sont réunies pour constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dénommée :

NETTOYAGE DE VILLE

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption des statuts
2. Désignation des dirigeants
3. Questions diverses

1. Adoption des statuts

L'assemblée adopte à l'unanimité les statuts de l'association, dont l'objet est :

"Organisation d'actions citoyennes visant à nettoyer et entretenir la voie publique."

2. Désignation des dirigeants

L'assemblée désigne les dirigeants de l'association comme suit :

Nom	Prénom	Fonction
Marsiglietti	Rémy	Président
Marsiglietti	Rémy	Trésorier

3. Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'a été soulevée.

Le présent procès-verbal est signé par les fondateurs présents à l'assemblée constitutive.

Remarque pour la préfecture : l'association pourra compléter ou modifier les dirigeants si nécessaire après la création.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 07/10/2025.

M^r Marsiglietti Rémy (président)



Mme Marot Alex (témoin)

